

# ARRETE TEMPORAIRE



48/2023

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE SAINT-AIGNAN**

## **Objet : Déploiement de la fibre pour le Local Technique Val de Loire Fibre**

Le Maire de SAINT-AIGNAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1<sup>ère</sup> et 8<sup>ème</sup> parties,

Vu la demande de la société PRIZZ INFRASTRUCTURES – Monsieur François MARITANO

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement pour mettre le déploiement de la fibre optique.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : Afin de permettre le déploiement de la fibre optique pour le Local Technique Val de Loire Fibre, l'entreprise PRIZZ INFRASTRUCTURE ou ses sous-traitants, sont autorisés à intervenir du 13 février 2023 au 10 mars 2023 dans les rues suivantes :

- Avenue Jean Magnon
- Boulevard Jean Moulin
- Avenue du Blanc

La circulation pourra en fonction de la configuration du site, être réalisée en alternance manuelle ponctuellement et le stationnement pourrait être interdit.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire se rapportant au chantier sera mise en place par le demandeur. Elle devra être adaptée en permanence à la nature des dangers et à l'importance des contraintes qui la justifient.

**ARTICLE 3** : Dans la mesure où l'état des travaux le permettra, la circulation pourra être rétabli sans préavis.

**ARTICLE 4** : Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- Le Responsable des Services Techniques Municipaux
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique
- La société PRIZZ INFRASTRUCTURE - Monsieur François MARITANO

Fait à Saint-Aignan, le 7 février 2023

Le Maire



Eric CARNAT